



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/10/2014

L'an **deux mil quatorze, le 08 octobre, à vingt heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame MATTIAZZO Lise, Maire**.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Etaients présents :

M. ARDOIS Guy, M. ARISTA Michel, M. AUDARD Stéphane, Mme FER Dorothée, Mme FOURTON Rénata, Mme GAGNIER Séverine, Mme GUINET Danielle, Mme LABOUBEE Marie-José, M. MARCHAIS Michel, Mme MATTIAZZO Lise, Mme NAUD Grazziella, M. NAVARRE Samuel, Mme POUMIROU Katia, M. SAUVEZIE Dominique.

Etait absent avec procuration :

M. NAUD Serge donne pouvoir à Mme NAUD Grazziella

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. SAUVEZIE Dominique

Date d'affichage
29/ 09/ 2014

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 septembre 2014.

Délibérations

- 2014 - 10 - 08/01 – Décision modificative
- 2014 - 10 - 08/02 – Convention de transport entre commune et département
- 2014 - 10 - 08/03 – Personnel communal : Tableau des effectifs
 - Augmentation du temps de travail ATSEM
 - Création emploi CAE (22h)
 - Création emploi administratif
- 2014 - 10 - 08/04 – Taux de la taxe d'aménagement communale.

Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ce compte rendu.

➤ Délibération N°2014-10-08/01 – Décision Modificative

Pour régularisation d'écritures comptables. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les mouvements suivants :

Budget principal : décision modificative

| Fonctionnement | | | Investissement | | |
|--------------------------------|---------------------------|-------------|--------------------------------|---------------------------|-------------|
| Article (Chap.) - Opération | Dépenses | | Article (Chap.) - Opération | Dépenses | |
| 7391178 | +146,00 | | 180 / 2182 | +7000,00 | |
| | | | | | |
| 678 | -146,00 | | 204 / 2313 | -7000,00 | |
| | | | | | |
| total | | | | | |
| | Total Dépenses | 0,00 | | Total Dépenses | 0,00 |

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces modifications.

➤ Délibération N°2014-10-08/02 – Convention de transport

Mme le maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention, pour l'organisation des transports les mercredis après l'école, des enfants scolarisés à Bussac-Forêt, pour lesquels la commune souhaite un transport par autocar vers le centre de loisirs de Montlieu La Garde. Cette nouvelle organisation est issue de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents après en avoir délibéré

- **autorise** Madame le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de Charente Maritime.

Délibération N°2014-10-08/03A – Augmentation du temps de travail d'un agent

Madame le Maire rappelle aux Conseil Municipal qu'à l'occasion de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent, ATSEM 1^{ère} classe ; qui travaille à temps non complet (soit 30 heures par semaine).

Désormais cet agent sera employé 33 heures/semaine, à compter du 1er septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les modifications avec une augmentation du temps de travail de cet agent, ainsi proposé,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération N°2014-10-08/03B – Création emploi CAE (22h)

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Madame le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 20 octobre 2014.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DECIDE** de créer un poste d'agent d'entretien des locaux dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.
- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée de 12 mois.
- **PRECISE** que le contrat de travail est fixé à 22 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.
- **PRECISE** que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

Délibération N°2014-10-08/03C- Modification d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 octobre 2013, créant le poste d'adjoint administratif de 1ère classe pour une durée hebdomadaire de 17h30.

Elle précise, que compte tenu des nécessités du service et plus particulièrement de la demande de mise en disponibilité, pour convenances personnelles de l'agent d'accueil, il convient de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail de ce poste.

Elle propose de porter cette durée à 35 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents après en avoir délibéré,

DECIDE

- la modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif de 1ère classe, à compter du 01 novembre 2014, qui sera de 35 heures.
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Mr ARDOIS demande quand est prévue l'arrivée du nouvel agent ?

↳ Mme le MAIRE lui répond que l'arrivée de ce nouvel agent, sera effective au plus tard au 01 janvier 2015.

Délibération N°2014-10-08/04- Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale

Madame le maire expose que la commune de BUSSAC FORET étant doté d'un Plan Local d'Urbanisme celle-ci est assujettie à la Taxe d'Aménagement de plein droit au taux de **1%**

Le conseil municipal à la possibilité de modifier ce taux et d'instaurer des exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **de maintenir** le taux de la taxe d'aménagement fixé de plein droit à **1%** sur l'ensemble du territoire de la commune de BUSSAC-FORET.
- Que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible

Mme POUMIROU entre dans la salle.

Informations et questions diverses

- Madame le Maire présente la demande d'installation d'une pizzeria dans le local de l'ancienne gare
Mme POUMIROU tient à préciser que la fermeture de la précédente pizzeria n'est en aucun cas liée au chiffre d'affaires, mais bien pour d'autres raisons.

- Madame le Maire poursuit en précisant les 2 points à résoudre :
 - 1) les travaux ? Propriétaire ou locataire ;
 - 2) Où installer la Banque Alimentaire ?

Mr ARDOIS demande quel sera le prix de la location

↳ Mme le MAIRE lui répond que le montant du loyer sera fixé dès validation du projet, et demande de procéder au vote pour valider le principe de l'installation d'une pizzeria dans le local de l'ancienne gare, et que le local sera loué « en l'état »

Vote : Pour : 12

Abstention : 1 (Mme MATTIAZZO)

Contre : 2 (Mme FER ; M. ARDOIS)

- Madame le Maire présente la demande des responsables des équipes de jeunes du Club Sportif Bussacais : location d'un bus afin de pouvoir emmener les 50 enfants licenciés au club, assister au match Girondins de Bordeaux – Olympique Lyonnais ; le 20 décembre

Vote : Pour : 11

Abstention : 1 (Mme GAGNIER)

Contre : 3 (Mme GUINET ; Mme POUMIROU ; M. ARDOIS)

- Madame le Maire indique qu'elle a reçu la notification d'attribution de subventions d'un montant de 15 000 € du Conseil Général suite à l'achat du bus, et une de 2 289.00 €, relative aux travaux de la salle du Conseil Municipal.

- Mme GAGNIER demande la situation du dossier de travaux concernant la Salle des Fêtes.

↳ Mme le Maire annonce que le cahier des charges est terminé et qu'il est prêt à être publié.

↳ Mme POUMIROU demande qui a participé à l'élaboration du cahier des charges ?

↳ Mme le Maire répond que M. ARDOIS et elle-même ont procédé à son élaboration.

- Madame FOURTON demande si la soirée bretonne c'est bien passée.

↳ M. ARDOIS précise que la soirée s'est bien passée, 49 entrées payantes, mais il regrette fortement l'absence de nombreux conseillers municipaux.

↳ Mme GUINET tient à signaler, que des gens qui souhaitaient manger des crêpes ne sont pas entrés du fait que l'entrée était payante.

↳ M. ARDOIS annonce qu'il « en a par-dessus la tête », et qu'il « lâche les commissions ». Il ajoute « on nous a ajouté les adjoints, dans toutes les commissions, sans nous avertir, et on ne les voit jamais ; je ne fais plus parti d'aucune commission ».

↳ Mme le Maire précise que cette décision, d'ajouter les adjoints dans les commissions, a pour seul but d'améliorer la communication.

- M. ARDOIS regrette le raisonnement de certains conseillers et quitte la salle du Conseil.

- Mme FER s'interroge sur le projet de salle des fêtes ou d'une salle de sports.

↳ Mme le Maire dit « nous n'avons jamais promis une salle de sport, et il faudrait avant tout prouver le besoin d'une telle salle. Mais nous en reparlerons ».

↳ M. NAVARRE précise qu'il serait bien de proposer un endroit couvert où l'on puisse pratiquer du sport.

↳ Mme GUINET préconise une salle des fêtes aménagée.

↳ Mme le Maire rappelle que l'entretien d'une telle salle serait très onéreux.

- Mme LABOUBEE signale que à Lugerass, deux poubelles, situées dans un virage, gênent.
↳ Mme le Maire dit que l'emplacement des poubelles sera modifié.
- M. MARCHAIS, pour revenir sur le sujet de la salle de sports, explique que depuis de très nombreuses années, environ 40 ans, on entend parler de ce projet, qu'aucune municipalité n'est parvenue à le finaliser, et que depuis les tarifs des travaux augmentent régulièrement, donc cela reste toujours un projet, d'autant plus qu'avec la rénovation de la salle des fêtes (qui à 55 ans), cela va être difficilement réalisable.
- M. MARCHAIS annonce qu'il a tenté en vain de contacter l'entreprise attributaire du marché, pour les travaux des fossés.
- M. SAUVEZIE précise « qu'il préférerait lire sur le Bulletin Municipal : Le Mot du Maire ; au lieu de Mot du Maire.
- M. MARCHAIS demande si les conseillers ont reçu le mail de l'opération : « Mon voisin vigilant »
↳ Mme le Maire aimerait que cette opération soit mise en place et indique qu'un article sur ce sujet sera publié dans le prochain Bulletin Municipal.
↳ Mme FOURTON demande ce que compte faire la commune.
↳ Mme le Maire lui répond que la commune compte initier ce projet
↳ Mme GUINET précise que dans le cadre de cette opération, les personnes intéressées peuvent compléter une fiche de renseignements à la gendarmerie.
- M. AUDARD signale qu'il faudrait rajouter du calcaire, route de Montendre, à hauteur du lotissement « Les Maines »
↳ M. MARCHAIS répond que les travaux de calcaire sont prévus semaine 47.
- M. AUDARD s'interroge sur les piquets orange plantés en bordure de la route de Montlieu la Garde.
↳ M. MARCHAIS répond qu'il pourrait s'agir de l'enfouissement de la ligne électrique, mais que cette réponse est officieuse.
- Mme POUMIROU, tient à revenir sur la soirée bretonne et précise que le groupe était très sympathique et que M. ARDOIS s'était énormément impliqué dans l'organisation de cette manifestation.
- M. MARCHAIS demande à Mme POUMIROU la situation et l'avancement des travaux de la MAM.
↳ Mme POUMIROU répond que la PMI est passée jeudi 2 octobre, que les assistantes maternelles sont en attentes de l'agrément, et qu'elles vont suivre les formations qui sont fortement conseillées.
- M. NAVARRE signale que lors de la sortie des écoles, la rue de l'église est bondée de voitures et cela dès que la barrière est retirée.
↳ Mme le Maire précise que la barrière doit rester tant que les panneaux d'interdiction ne sont pas mis en place.

✂ M. ARISTA précise que le nouveau panneau d'interdiction de circuler sera posé dès qu'il sera rectifié.

✂ Mme le Maire reprend en précisant que malheureusement l'incivilité des gens est incontrôlable.

✂ M. AUDARD ajoute qu'il serait peut être nécessaire de changer de système

✂ M. NAVARRE demande si l'on ne pourrait pas faire venir la gendarmerie.

- Mme NAUD demande quand est prévue la pose de la plaque de l'école.

✂ Mme le Maire précise que pour la pose de la plaque nominative, il faut prendre rendez-vous avec l'inspecteur d'académie, et contacter Madame ANDRIEUX afin de définir toutes les modalités de cette cérémonie.

- Mme NAUD fait un point sur la situation des effectifs des enfants aux écoles :

- Effectif global à l'école élémentaire : 95 enfants

- Effectif global à l'école maternelle : 40 enfants

Concernant le transport scolaire en moyenne 14 à 16 enfants empruntent, journalièrement le bus le matin et le soir, auxquels il faut rajouter 3 collégiens, le soir.

Concernant le transport du mercredi midi, vers le centre de loisirs, 1 à 3 enfants empruntent ce transport.

Concernant les Activités Péri Educatives

- pour la classe de CP 15 enfants sur 22 y participent.
- Pour la classe de CE1 13 enfants sur 20 y participent
- pour la classe de CE2 11 enfants sur 18 y participent.
- Pour la classe de CM1 9 enfants sur 12 y participent
- pour la classe de CM2 10 enfants sur 19 y participent.

Ces chiffres varient, car des élèves participent à des cours de soutien, environ 15 le lundi et 21 le mardi, de ce fait ils ne participent pas aux A.P.E.

Concernant les repas à la cantine : 70 enfants mangent à la cantine de l'école élémentaire ; et 34 enfants mangent à celle de l'école maternelle.

Concernant la garderie : les effectifs sont les suivants : 20 enfants le matin et le soir, 10 le mercredi matin 3 le mercredi midi.

✂ Mme le Maire précise que pour la surveillance de ces enfants, la commune doit obligatoirement employer deux agents.

✂ Mme POUMIROU rappelle que dans l'éventualité de la mise en place d'un nouveau PEDT, le dossier doit être présenté courant novembre.

✂ Mme le Maire précise qu'un bilan, sera fait lors d'une prochaine réunion des affaires scolaires.

✂ M. MARCHAIS ajoute qu'il croit savoir qu'il existe un problème de salle pour accueillir les APE.

✂ Mme le Maire confirme qu'effectivement, un souci d'accueil existe, car les enseignants ne souhaitent pas libérer leur classe. Elle rappelle que pourtant les salles appartiennent à la mairie et sont mises à la disposition de l'Education Nationale.

✂ M. MARCHAIS demande si la salle de la gare ne serait pas une solution

✂ Mme le Maire répond que cette salle ne dispose pas de toilettes donc ne peut pas accueillir des enfants.

- Mme NAUD demande quand les travaux de création de carrés de jardin seront effectués à la maternelle.

✂ M. ARISTA répond que les travaux étaient prévus cette semaine, mais du fait de l'absence, pour maladie, d'un agent les travaux seront effectués pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

M. ARISTA rappelle que du fait de la maladie d'un agent et de l'absence du second pour cause de RTT, la mairie a dû procéder à la location d'un bus pour assurer le transport des enfants.

- Mme NAUD termine en précisant qu'elle a apprécié la soirée bretonne.
- M. SAUVEZIE, s'excuse de son absence à la soirée bretonne et demande un point de situation sur la vente de l'ancienne maison de retraite.
- *☞ Mme le Maire répond que celle-ci a été achetée, mais qu'à ce jour la mairie n'a pas reçu de demande de préemption. Elle ajoute que dès réception de la demande elle rencontrera l'acquéreur.*
- M. ARISTA indique que les réparations de l'éclairage public ont été effectuées, il reste cependant 2 lampes qui ne fonctionnent pas. Il rajoute que les panneaux « Cité de la petite forêt » et « Lotissement Les Maines » ont été posés.
- Mme GUINET signale que la ceinture de sécurité du véhicule communal, côté passager, est hors service.
☞ Mme le Maire répond que la réparation sera effectuée.
- Mme GUINET rappelle que le fil du téléphone, route de Montendre, n'a toujours pas été réparé.
☞ Mme le Maire lui indique qu'une nouvelle demande de réparation sera faite auprès d'Orange.

Séance levée à 21 h 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 / 10 / 2014

SIGNATURES

| Nom & prénom du conseiller municipal | Pouvoir à | Signatures |
|--------------------------------------|----------------|------------|
| MATTIAZZO Lise (Maire) | | |
| ARISTA Michel (1er adjoint) | | |
| MARCHAIS Michel (2ème adjoint) | | |
| NAUD Graziella (3ème adjoint) | | |
| ARDOIS Guy | | |
| AUDARD Stéphane | | |
| FER Dorothée | | |
| FOURTON Renata | | |
| GAGNIER Séverine | | |
| GUINET Danielle | | |
| LABOUBEE Marie-Josée | | |
| NAUD Serge | NAUD Graziella | |
| NAVARRE Samuel | | |
| POUMIROU Katia | | |
| SAUVEZIE Dominique | | |